

Décision du Président n°2024.01  
Demande de subvention – axe 5 du PAPI Têt –action 5.1a, 5.2a, 5.3b

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

Le dossier présenté ci après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'état pour le financement de l'opération « Diagnostics et suivis pour la réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	50%	180 000 €
REGION	20%	450 000 €
CD66	10%	90 000 €
AUTOFINANCEMENT	20%	180 000 €
TOTAL OPERATION	100 %	900 000 € TTC

S'engage à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de cet accord-cadre à bons de commande.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20240301-DP202401-DE



Fait à Perpignan, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Publié le 01/03/2024 sur le site internet du SMTBV

Le Président,  
Pierre PARRAT

